

Aussi, on sait que depuis un an, au niveau du développement économique régional, le gouvernement a annoncé une agence dans l'Ouest, une agence dans l'Atlantique, dans le Nord de l'Ontario, et que malheureusement, encore là, le Québec est le parent pauvre.

Je demande au ministre: Quand a-t-il l'intention de procéder à l'annonce d'un programme réel pour le Québec?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je pourrais répondre à mon honorable collègue que sur le plan du développement économique régional, le Québec n'accuse aucun retard sur les autres régions du pays.

Au contraire, monsieur le Président, quand on regarde au Québec les contributions qui ont été faites par le ministère, au cours des dernières années, on voit que le pourcentage est fort acceptable. Et le même constat peut se faire au niveau de la recherche et du développement.

LA PHASE II DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DU QUÉBEC—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Le ministre peut bien nous dire cela, mais on sait que depuis le 31 mars, entre autres, la phase II du plan du développement de l'Est du Québec est à échéance et que le ministre s'était engagé à l'annoncer avant le 31 mars, et encore aujourd'hui, il n'a pas eu de nouvelle, et même la ministre responsable de la région s'était évertuée à dire que cela serait fait pour le 31 mars, et il n'y a rien de fait.

Est-ce que le ministre pourrait m'expliquer pourquoi il est aussi «branleur»?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, on est en train de mettre sur pied, pour la première fois, contrairement à l'ancien gouvernement, un plan compréhensible de développement régional pour l'ensemble du territoire du Québec. Et nous, contrairement à l'ancien gouvernement, nous avons respecté les juridictions constitutionnelles des deux paliers de gouvernement. On discute d'une façon active avec le Québec depuis maintenant six semaines, pour en arriver à une entente conjointe qui va aider les zones périphériques, les zones du centre du Québec, la région du Montréal métropolitain, enfin, l'ensemble du territoire de la province de Québec.

La date de l'annonce officielle: je peux vous dire premièrement qu'on va reconduire le plan de l'Est. Il n'y a absolument aucun doute là-dessus. Mais nous ne sommes simplement pas pour limiter nos initiatives de développement régional dans une région particulière. On va avoir une initiative globale avec des sous-initiatives, et l'annonce devrait être faite très rapidement. Nous attendons de conclure nos discussions avec le Québec.

Questions orales

[Traduction]

AIR CANADA

LES EMPLOIS—LA POSSIBILITÉ DE COMPRESSIONS DU PERSONNEL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et concerne les garanties en matière d'emploi à Air Canada.

Le gouvernement a annoncé qu'il demandera au président d'Air Canada de voter avec la majorité des actionnaires publics. Dans ces circonstances, quelles garanties ont les travailleurs des différents centres d'un bout à l'autre du Canada, notamment à Winnipeg, que dans cette nouvelle situation, si c'est approuvé par la Chambre, les actionnaires minoritaires ne demanderont pas à Air Canada d'opérer des compressions de personnel, de fusionner les installations d'entretien et de réduire les services? Qu'est-ce qui va empêcher que cela se produise si le gouvernement est prêt à donner le contrôle absolu d'Air Canada au très petit groupe de personnes qui peuvent acheter des actions?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député viendrait, je pense, que ce qui est désirable et impérieux pour la compagnie aérienne, c'est qu'elle soit prospère, productive et en expansion. Nous lui donnerons les moyens de le faire. Comme le président d'Air Canada l'a indiqué hier à la conférence de presse, et je pense ne pas déformer ses propos, cette initiative sera avantageuse pour les employés...

M. Waddell: Ce sera avantageux pour lui.

M. Mazankowski: ... pour les clients, pour les collectivités et pour le Canada.

J'entends quelqu'un faire le malin en prétendant que ce sera avantageux pour lui. A mon avis, c'est faire preuve de beaucoup d'injustice à l'égard d'un homme qui s'est distingué par 40 ans de bons et loyaux services depuis le bas jusqu'au sommet de la hiérarchie. A mon avis, au lieu de faire des remarques désagréables de ce genre, le député devrait faire l'éloge de cette personne pour l'impulsion et l'inspiration qu'il a su donner.

Des voix: Bravo!

M. Angus: Monsieur le Président, il est clair d'après la réponse du ministre que le gouvernement n'est pas disposé à fournir de garanties. Pour reprendre ses propres termes, il s'agira manifestement de non-intervention et il n'y a aucun moyen de protéger les employés, les itinéraires ni les installations existants parce que le gouvernement laissera ce petit groupe d'actionnaires dicter à Air Canada ce qu'elle doit faire.

ON DEMANDE DES GARANTIES LÉGISLATIVES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, est-ce que le vice-premier ministre veut bien déclarer à la Chambre aujourd'hui que dans le projet de loi qu'il va présenter, un article garantira les installations, les itinéraires et les services existants? Est-il disposé à donner cette garantie?

M. Hnatyshyn: Est-ce que cette question était prévue d'avance, Nelson?